

Évaluation de l'impact de la conciliation des traitements médicamenteux via la cotation de la gravité potentielle des erreurs médicamenteuses

HEYRIES Camille¹, LO PRESTI Coralie¹, DE MAUROY Oriane², BALLY Nicolas², MARCHANDISE Flora¹, LORU Anthony¹, GALY Agathe¹, AGHAZARIAN Virginie¹, GUISE-HONORE Stéphanie¹



1 : Pharmacie à Usage Intérieur, Centre hospitalier Édouard Toulouse, Marseille / 2 : Plateau Somatique, Centre hospitalier Édouard Toulouse, Marseille

Introduction

But de la conciliation des traitements médicamenteux (CTM) : corriger les erreurs médicamenteuses (EM) ou divergences non intentionnelles (DNI) aux points de transitions du patient : entrée, transfert, sortie

Activité réalisée pour les patients identifiés les plus à risque d'EM, à l'aide de 3 critères de priorisation :

- Patients ≥ 65 ans,
- ≥ 1 comorbidité,
- ≥ 6 lignes de traitement

Les DNI identifiées sont classées subjectivement en fonction de leur gravité potentielle par le pharmacien : majeure, mineure, nulle

Objectif

Mettre en place une échelle de cotation de la gravité des DNI objective et méthodique afin d'évaluer l'impact positif de la CTM sur la prise en charge médicamenteuse des patients

Matériels et Méthodes

Étude rétrospective monocentrique réalisée entre janvier et avril 2021.

1ère étape

Étude des patients en

collaboration avec les médecins généralistes : motif d'hospitalisation, pathologie chronique / comorbidité, prise de toxiques, durée d'hospitalisation, Ordonnance médicamenteuse à l'admission.

2ème étape

Type de DNI défini en fonction de la méthode Remed SFPC⁽¹⁾, EM par :

- Omission
- Dosage (sous ou sur dosage)
- Médicament (ajout, contre indication, nom, forme galénique, stratégie thérapeutique, redondance)
- Voie d'administration
- Moment de prise
- Durée de traitement

3ème étape

Cotation de la gravité potentielle des

DNI par la méthode Med'Rec⁽²⁾ en collaboration avec les médecins généralistes en 3 niveaux :

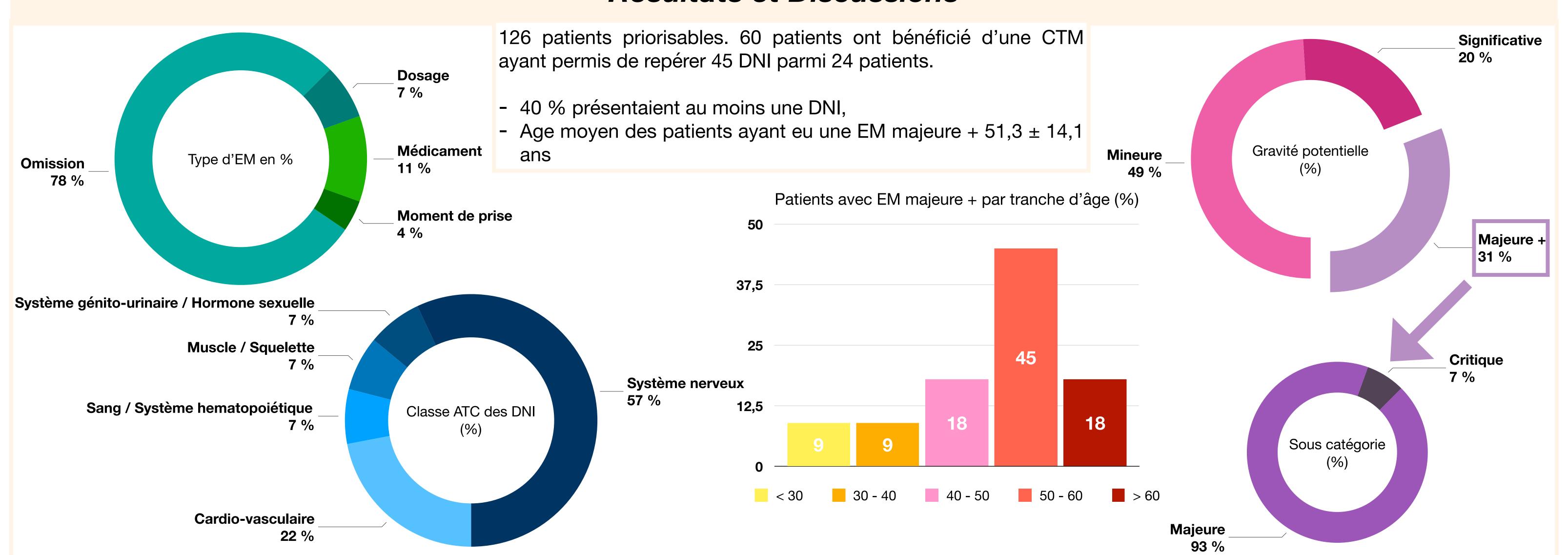
- Mineure (sans conséquence pour le patient)
- Significative (sans conséquence clinique mais nécessitant une surveillance pour le patient)
- Majeure +

4ème étape

Si Majeure +, on définit 3 sous-catégories :

- Majeure (conséquence clinique temporaire),
- Critique (conséquence clinique physique ou psychique permanente)
- Catastrophique (mise en jeu potentiel du pronostic vital ou décès du patient)

Résultats et Discussions



Conclusion

La CTM a permis de corriger les EM à l'admission. En effet, 1/3 des EM auraient pu avoir une conséquence clinique pour le patient.

De part la survenue des erreurs majeures + chez les patients âgés de plus de 50 ans dans près de 2/3 des cas, une réévaluation du critère de priorisation concernant l'âge pourrait être envisagée. Afin de pérenniser cette cotation, une évaluation des DNI pourra être réalisée lors de réunions pluridisciplinaires entre pharmaciens, médecins généralistes et biologistes médicaux.

- (1) TISSOT Edgar, MEDJOUB Medhi, REMED, revue des erreurs liées aux médicaments et dispositifs médicaux associés, p7
- (2) HAS, Rapport d'expérimentation sur la mise en oeuvre de la conciliation des traitements médicamenteux, annexe 6